



**PRÉFET
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Niveau de vigilance vert risque feux de forêt

**MESDAMES ET MESSIEURS LES PARLEMENTAIRES
MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAIRES DU DÉPARTEMENT DES LANDES**

EN COMMUNICATION A : Sous-préfecture de Dax, DDTM 40, DFCI, ONF, CD 40, SDIS 40, GGD 40, DDPN 40, OFB, SNCF, Enedis, DSDEN 40, EPCI, ETF aquitaine, UMIH, AML, SDHPA, Landes Attractivité, Chambres consulaires (agriculture, CCI et CMA), FDC 40

Mont-de-Marsan, le 16 octobre 2026

Dans le cadre défini par le règlement interdépartemental de protection de la forêt contre l'incendie (RIPFCI) par arrêté du 7 juillet 2023 et après consultation du comité d'experts, le préfet des Landes a décidé que, à compter **du samedi 17 octobre 2026 à 00h00** (dans la nuit de vendredi à samedi), la vigilance revient au niveau vert (1 sur 5).

Pour le préfet et par délégation
Le directeur de cabinet

Arnaud BOUDRA